

Procès verbal du Conseil d'administration du CCAS Séance du 20/01/2026

Horaire et lieu de séance : 17h15 en Mairie de La Talaudière

Etaient présents :

- Madame Ramona GONZALEZ GRAIL, Présidente
- Madame Marie-Christine PERSOL, Vice-Présidente
- Madame Suzanne DOMPS
- Monsieur Marc ARGAUD
- Madame Carole GRANGE
- Madame Marie-Noëlle MORETON
- Monsieur Jean-Luc REYMOND

Était excusée :

- Madame Ariane LAFOND

Etaient absents :

- Monsieur Gérard PEREZ
- Madame Béatrice REY
- Madame Hélène FRERY
- Monsieur Gérard RIBEYRON

Désignation du secrétaire de séance

Madame Suzanne DOMPS est désignée secrétaire de séance, elle procède à l'appel des membres, le quorum étant atteint, la séance est proclamée valide.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil d'administration précédent
- 2) Don au CCAS
- 3) Repas des Aînés
- 4) Visites des résidents en EHPAD
- 5) Bilan des activités 2025
- 6) Demande d'aide financière
- 7) Informations /Questions diverses

I) Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 12/11/2025

Madame Marie-Christine PERSOL, demande si tous les membres ont reçu le document et s'ils ont des remarques à formuler.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 12/11/2025 est adopté à l'unanimité.

II) Dons au CCAS

a) Don de Monsieur Alexis MOREAU

Madame la Vice-présidente informe les membres du Conseil d'administration que Monsieur MOREAU Alexis a fait un don de 20 euros afin de soutenir le CCAS dans ses actions auprès des publics en difficulté.

Le Centre communal d'action sociale a donc décidé de prendre une délibération afin d'accepter et d'affecter cette somme au compte concerné.

Il est proposé au Conseil d'administration d'accepter d'imputer le don de 20 euros à l'article 756.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, après avoir entendu les explications de Madame la Vice-présidente et, en avoir délibéré, approuve l'imputation du don de 20 euros à l'article 756 au budget 2025.

b) Don de Monsieur Cédric GUIGNOT

Madame la Vice-présidente informe les membres du Conseil d'administration que Mr Cédric GUIGNOT a fait un don de 80 euros afin de soutenir le CCAS dans ses actions auprès des publics en difficulté.

Le Centre communal d'action sociale a donc décidé de prendre une délibération afin d'accepter et d'affecter cette somme au compte concerné.

Il est proposé au Conseil d'administration d'accepter d'imputer le don de 80 euros à l'article 756.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, après avoir entendu les explications de Madame la Vice-présidente et, en avoir délibéré, approuve l'imputation du don de 80 euros à l'article 756 au budget 2026.

III) Repas des aînés

Le repas des aînés a eu lieu le 14 décembre 2025 au Pôle festif. Les inscriptions se sont déroulées du 10 au 14 novembre 2025.

En prenant en compte la capacité d'accueil de la salle, l'espace nécessaire pour une piste de danse et un espace suffisant pour une bonne circulation des convives et de l'équipe de restauration, il est habituellement prévu un accueil de 245 convives pour le repas des aînés.

Cette année, le nombre de demandeurs a fortement augmenté avec 325 personnes qui ont souhaité participer à cet événement, contre 286 en 2024.

Afin de limiter le nombre de personnes déçues, il a été décidé de recevoir 22 convives supplémentaires et de restreindre légèrement la partie piste de danse.

La liste d'attente a été composée des personnes les plus jeunes.

Cet événement a permis de réunir 267 Talaudiérais qui ont pu partager un moment convivial autour d'un repas préparé par La Sauvagère.

Au cours de l'après-midi deux animations ont été proposées :

- L'accordéoniste Albert Maritan a animé un temps « repas dansant ».
- La troupe « Les Sublimes » composée d'une chanteuse et de trois danseuses a proposé une prestation cabaret.

La journée s'est déroulée dans une ambiance festive et a été très apprécié par les participants.

Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres du CA qui se sont mobilisés pour assurer l'organisation de cet événement.

IV) Visite des résidents en EHPAD

Pour Noël, le CCAS a offert aux résidents des EHPAD de la commune et dont le dernier domicile était sur La Talaudière, une loupe et un paquet de papillotes.

Les enfants du Conseil Municipal des enfants ont accompagné les élus du CCAS et ont visité :

- La résidence Marie ROMIER le 17/12
- La résidence la Buissonnière le 23/12 pour célébrer Noël (sans les membres du CME) et le 07/01 pour participer à un loto
- La résidence EMEIS le 29/12

Le conseil d'administration remercie les enfants du CME pour leur participation et leur comportement mature et exemplaire auprès des personnes âgées.

V) Bilan des activités 2025

a) Commandes de repas livrés à domicile

En 2024, 38 personnes ont utilisé le service de portage de repas proposé par le CCAS, contre 28 cette année.

Ainsi, 3440 repas ont été commandés à Elior et livrés aux bénéficiaires cette année contre 5315 en 2024. On constate donc une baisse importante de commandes de repas en 2025.

A noter que 7 bénéficiaires de portages de repas ont stoppés leurs commandes à la suite d'entrées en EHPAD, 3 bénéficiaires ont décidé de changer de prestataire ou d'acheter des plats préparés et 2 autres personnes sont décédées.

A ce jour, 12 personnes commandent des repas par le biais du CCAS et seulement 5 d'entre elles commandent 7j/7.

b) Veille sociale aux personnes âgées

En 2025, 48 personnes ont bénéficié de ce service contre 49 en 2024.

A noter que :

- 7 personnes sont contactées uniquement pendant la canicule
- 7 personnes souhaitent être contactées tous les 15 jours
- 4 personnes sont décédées
- 2 personnes sont entrées en EHPAD
- 5 personnes se sont inscrites sur ce registre en 2025.

Actuellement, 40 personnes sont contactées chaque semaine.

Ce service reste apprécié de la majorité des bénéficiaires pour qui ce temps d'échange et de lien est important.

c) Plan canicule

En prévision de périodes des fortes chaleurs, le CCAS a proposé une permanence dans une salle climatisée, au Pôle festif, 3 après-midis par semaine du 30/06 au 29/08/2025.

Ce service a été utilisé par 7 personnes. Une réflexion sera menée prochainement pour une reconduction de cette permanence sous d'autres modalités pour l'été 2026.

d) Navette

En 2025, 14 personnes âgées ont utilisé ce service pour être accompagné au marché.

e) Aide à la mobilité en direction des personnes âgées

En 2025, 123 personnes de plus de 65 ans, non imposables sur le revenu ont bénéficié des PASS STAS de 10 voyages, renouvelables tous les deux mois, à raison de 3 fois maximum dans l'année.

A noter que :

- 80 personnes ont utilisé le service une fois dans l'année.
- 25 personnes ont demandé deux fois des tickets STAS
- 18 personnes ont utilisé 3 fois le service.

Par ailleurs, le service de l'aide au taxi a été utilisé une fois cette année.

f) Tarifs Solidaire STAS

Le CCAS sert de point relais aux services de la STAS pour la transmission d'informations permettant un accès aux tarifs solidaire.

Ainsi, 27 personnes bénéficiant de la Complémentaire Santé Solidaire, 12 personnes demandeurs d'emploi et 1 personne ancien combattant ont sollicité le CCAS pour pouvoir bénéficier d'un tarif solidaire STAS.

g) Service social

Le service social a été sollicité par 121 ménages au cours de l'année 2025 pour être accompagnés dans leurs démarches.

Les principales demandes concernent des demandes d'accès à l'épicerie sociale, des demandes d'aide financières liées à la perte d'autonomie, des demandes de logement social, la construction de demande d'aide déposée auprès du FSL.

h) Recueil de demandes de logement

La commune de La Talaudière dispose de 884 logements sociaux.

Lorsqu'une personne a déposé une demande de logement social sur la commune, elle a la possibilité de renseigner une « fiche navette » en Mairie afin d'expliquer sa demande.

Cette fiche permet à l'élu(e) en charge des logements d'avoir des éléments de compréhension de la situation si celle-ci est présentée en commission d'attribution par un bailleur social.

Ainsi en 2025 :

- 22 ménages ont indiqué rechercher un T2
- 9 ménages ont indiqué rechercher un T3
- 13 ménages ont indiqué rechercher un T4
- 2 ménages recherchent un T5

i) Epicerie sociale

En 2025, 45 ménages ont bénéficié d'un accès à l'épicerie sociale ce qui correspond à 103 personnes dont 50 enfants.

Ces ménages sont composés de la façon suivante :

- 18 personnes seules
- 24 familles monoparentale
- 3 couples avec enfants
-

Parmi ces 45 personnes on retrouve :

- 6 retraités
- 18 personnes en recherche d'emploi
- 4 personnes en invalidité ou bénéficiaire de l'AAH
- 5 salariés
- 7 personnes en arrêt maladie
- 3 étudiants
- 2 personnes en attente d'un titre de séjour

De nombreux ateliers ont été proposés aux bénéficiaires en 2025 :

- 7 ateliers cuisine
- 4 ateliers avec intervenants
- 1 sortie famille
- 20 ateliers activités manuelles
- 2 ateliers jeu de société
- 4 sortie plein air
- 3 sorties dans les structures communales

j) Domiciliations :

Au cours de l'année 2025, 11 personnes ont bénéficiés d'une domiciliation administrative auprès du CCAS. Actuellement 9 personnes bénéficient de ce service.

VI) Demande d'aide financière

Situation de Mme X :

Madame X sollicite le CCAS pour l'attribution d'une aide financière pour être soutenue dans le règlement partiel d'un rappel de charges locatives.

Après étude de sa situation, il est proposé aux membres de la commission d'accorder une aide facultative d'un montant de 200 euros pour soutenir Mme X dans le règlement de son rappel de charges locatives.

Après avoir entendu les explications de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration à l'unanimité, approuve l'accord d'une aide financière de 200 euros en faveur de Madame X à régler par mandat administratif auprès du bailleur.

Le Conseil d'administration d'approuve l'imputation d'une aide financière de 200 € à l'article 65133 du secteur « dépense de fonctionnement ».

VII) Informations /Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé que les prochaines dates du Conseil d'administration soit fixées les 17 février 2026 et 10 mars 2026.

La séance est levée à 18h.



La Présidente
Ramona GONZALEZ-GRAIL

La Secrétaire de séance
Suzanne DOMPS